

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 31 mars 2010**

L'an deux mil dix, le trente et un mars à 21 heures 00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur MAILLET Maire.

Étaient présents : Mme ALLEGRE Annie, M. BOULAIRE Christophe, Mme DUCHENE Marie-Thérèse, Mme GOUTIER Sophie, Mme MONTADOR Cécile, M. PORTE Pierre, M. RIGHINI Philippe, Mme SCOUPE Evelyne.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M. BOULAIRE Christophe

Le procès verbal du 02 février 2010 est approuvé à l'unanimité

QUESTION N° 1 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010

QUESTION N° 2 VOTE DES COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2009

QUESTION N° 3 VOTE DU BUDGET PRIMITIF ET DES SUBVENTIONS 2010

QUESTION N° 4 DEMANDE DE DGE 2010

QUESTION N° 5 CONVENTION ATESAT

DECISIONS, INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

QUESTION N°1- VOTE DES TAUX D'IMPOSTION 2010

Mme Annie Allègre informe le Conseil que la réforme sur la suppression de la taxe professionnelle, amène les élus à se prononcer sur une nouvelle forme d'application des taux d'imposition.

Si effectivement la somme perçue de taxe professionnelle sur 2009 est reconduite pour 2010, il n'en demeure pas moins que l'avenir de cette recette demeure incertain.

Néanmoins le bureau municipal et la commission finances se sont prononcés sur le maintien des taux 2009 pour 2010 dont le produit fiscal s'élève à 123 177 €.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la reconduction des taux 2009 pour 2010 à savoir : TH 8,18%, TFB 8,83%, TFNB 48,31%.

QUESTION N°2 VOTE DES COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2009

Mme Annie Allègre présente les comptes administratif et de gestion 2009 dans leurs grandes lignes budgétaires. Elle précise que les résultats 2009 seront repris sur le BP 2010.

Elle souligne que le CA et le Compte de Gestion 2009 sont consultables en mairie dès leur retour de sous-préfecture et que le compte rendu affiché retrace l'intégralité des réalisations budgétaires.

Les Comptes administratif et de gestion sont approuvés à l'unanimité.

	Fonctionnement		investissement		reports
Dépenses	286 815,04	€	1 074 832,62	€	
Recettes	626 374,59	€	580 382,93	€	
Reports excédentaire			57 700,00	€	
Résultats 2009	339 559,55	€	- 436 749,69	€	
Excédent antérieur	43 241,70	€	113 048,71	€	
Déficit antérieur					
Excédent 2009	382 801,25	€			
Déficit 2009			323 700,98	€	
Affectation au 1068			323 700,98	€	
Reports à nouveau	59 100,27	€			

QUESTION N°3 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ET SUBVENTIONS 2010

Mme Annie Allègre présente le budget primitif 2010 qui s'élève

- Section de fonctionnement tant en Dépenses qu'en Recettes 344 127,27 €
- Section d'investissement tant en Dépenses qu'en Recettes 838 500,98 €

Y compris les reports.

Et précise :

- que le détail des lignes budgétaires figure dans le compte rendu affiché,
- que le budget primitif 2009 est consultable en mairie dès son retour de sous préfecture

Adoptés à l'unanimité.

QUESTION N°4 : DEMANDE DE DGE 2010 (dotation globale d'équipement)

Mme Annie Allègre précise que notre commune est éligible en 2010 à la DGE, concours financier d'état attribué sous forme de subvention. L'opération retenue par le bureau municipal est la remise en état des ouvertures (portes et fenêtres de l'école sur le bâtiment ancien) acquisition de matériel et création de rangement, ainsi que le ravalement du bâtiment ancien dans la continuité de l'agrandissement pour un montant de. Sollicite l'attribution de subventions au niveau le plus élevé possible.

A l'unanimité, les opérations proposées sont retenues et la DGE est demandée.

QUESTION N°7 : CONVENTION ATESAT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que jusqu'au 31 décembre dernier, une convention ATESAT (assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire) liait la commune avec la DDEA.

Il précise que cette convention existe toujours mais que les domaines d'accompagnement ont été revus. Il s'agit maintenant de conseils, d'assistance, de pré étude, mais la mission de base qui consistait à l'élaboration de la faisabilité d'un projet, de sa mise en route ainsi que du suivi de celui ci n'existe plus.

Néanmoins, la mission de base actuelle répond à un besoin d'assistance, de conseils et de pré étude envers notre commune. Il est donc proposé de contracter avec la DDEA pour l'ATESAT et ce pour 1 année renouvelable dans les mêmes conditions financières à savoir (environ 200 €/an) suivant la nouvelle convention. Approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1) Brocante

Suite à l'autodissolution de l'association « Cap Loisirs & Partage », la brocante sera organisée par la municipalité et le Foyer Rural. Elle se déroulera le dimanche 11 juillet, date à laquelle il n'y a pas d'autres brocantes organisées dans la région.

Afin de coordonner les actions nécessaires à l'organisation de cette brocante, une commission des fêtes est créée (Les élus du Conseil Municipal sont : Maurice Maillet, Christophe Boulaire, Marie-Thérèse Duchène, Cécile Montador). Le montant du mètre linéaire est maintenu à 6 € le m avec un minimum de 2 m. Toutes les personnes extérieures au CM intéressées pour y participer peuvent faire acte de candidature auprès du secrétariat de la Mairie ou auprès des conseillers municipaux. Une première réunion aura lieu fin avril.

D'autre part, tous les bénévoles qui veulent donner un peu de leur temps pour l'organisation de la brocante sont les bienvenus : le besoin est dans le montage des stands (le 10 juillet), la sécurité des routes à l'entrée du village le jour J, la tenue des stands de boisson et alimentation. Et tout ça dans une ambiance conviviale... alors venez nombreux et faites-vous connaître en Mairie ou auprès du Foyer Rural !

2) Ecole – rentrée scolaire

Comme nous l'avons déjà annoncé et en raison de la baisse d'effectifs dans notre école (39 enfants cette année), nous aurons une fermeture de classe l'année prochaine.

L'équipe municipale, les parents d'élèves et les professeurs ont mené de nombreuses actions et de concertations auprès de l'inspection académique et des villages alentours pour trouver la meilleure solution pour nos enfants et pour la pérennité de notre école. A moyen terme, notre objectif est que la construction des nouveaux logements dans le village et la réhabilitation de la ferme Cornet vont permettre de relever le nombre d'enfants pour rouvrir la 3^{ème} classe.

En attendant, la solution qui a été choisie pour l'année prochaine par tous les acteurs est la suivante :

- Une classe de maternelle
- Une classe de CE1/CM1/CM2 (pour l'instant, pas d'enfant inscrit en CE2 l'année prochaine),
- La classe de CP transférée sur l'école de Vigny (6 enfants prévus). Les frais de scolarité et le transport scolaire seront pris en charge par la municipalité qui montre à nouveau son attachement fort dans l'éducation des enfants du village.

La raison principale pour ce transfert provisoire de la classe de CP est un besoin d'attention particulier de la part de l'enseignant pour cette classe, en particulier pour l'apprentissage de la lecture et du calcul. Si nous avons conservé toutes les classes de primaire à Frémainville, il aurait été difficile pour l'enseignant (e) de passer le temps nécessaire auprès des CP (4 niveaux à gérer pour un seul enseignant).

Afin de pérenniser l'école de Frémainville qui apporte un service nécessaire à notre village et qui permet un lien social entre les habitants, les parents d'élèves se sont engagés moralement à faire revenir les enfants après leur année de CP à Vigny, vers l'école de Frémainville pour les années suivantes.

Enfin, nous tenons à rappeler que les enfants qui suivent leur scolarité à l'école de Frémainville ont majoritairement d'excellents résultats dans la suite au collège et au lycée.

3) Ferme Cornet

Aux dernières informations que nous avons recueillies, il semble qu'une promesse de vente a été signée au profit d'un entrepreneur qui désire réhabiliter ce site pour en faire des logements locatifs.

4) Déchets verts

En raison de la charge de travail importante sur les espaces et bâtiments du village, la location de benne ne sera plus assurée par la commune. Il faut donc utiliser la déchetterie de Vigny pour vos déchets verts (1m³ par WE. Si besoin de plus de volume, il est possible d'appeler au préalable le SMIRTOM).

Nous rappelons encore que par arrêté préfectoral, le brûlage des déchets verts est interdit et que la gendarmerie verbalisera les contrevenants.

5) Groupement des commandes de fuel

Depuis plusieurs mois, plusieurs Frémillons se sont fait connaître et profitent ainsi de prix très avantageux. Si vous désirez être informé des commandes de fuel à venir, merci de vous faire connaître auprès de la Mairie ou inscrivez-vous sur le site internet de la commune (www.fremainville.com).

6) Ramassage des encombrants (hors déchets verts)

Les prochains passages sont prévus les 28/4 et 29/9

7) cambriolages / vandalismes

De nouveaux cambriolages ont été à déplorer dans le village, soyez vigilants. D'autre part, des actes de vandalisme (vitres cassées sur bâtiment en construction) ont été signalées.

8) Terrain à l'entrée du village

Nous avons reçu l'avis des « Domaines » demandé par la mairie concernant un terrain de 3100 m² situé à l'angle de la route des Saules Gallots et de la rue de la Cavée Bérault. Une proposition d'achat de ce terrain par la commune va être envoyée au propriétaire. Ce terrain pourrait être utilisé pour l'aménagement de l'entrée du village.

9) Fête du Parc Naturel Régional du Vexin Français – concours de photo

La fête du PNR aura lieu le dimanche 6 juin à Jambville, avec la participation du Foyer Rural de Frémainville (stand boisson / alimentation, démonstration de Taichi Chuan, Gymnastique, Sabre) et de la bibliothèque du village.

Pour cette occasion, un concours de photo est organisé sur le sujet de la « biodiversité ». La commission « communication » de Frémainville sélectionnera le 15 avril la photo qui sera imprimée sur une toile au format 60 x 80 et qui représentera notre village. Après la fête du Parc, cette photo sera ensuite exposée en Mairie.

Si vous êtes intéressé par ce concours, merci de nous déposer en Mairie vos photos sur ce thème, couleur ou noir&blanc, format JPEG 300 DPI, en version numérique.

10) Intercommunalité (Communauté de Communes des 3 Vallées du Vexin)

Le vote du budget aura lieu le 12/4/2010.

Le projet de développement économique consistant en le rachat de l'usine Trouw-Nutrico à Vigny n'est pas encore finalisé et des désaccords persistent entre les différentes communes de la communauté sur divers points se rapportant à cette future acquisition.

11) Presbytère – loyer

Malgré ce qui a été convenu lors de la séance de la commission départementale de conciliation le 9 décembre 2009, à savoir : que la locataire du presbytère agréé un loyer mensuel de 125 €. Celle-ci refuse la signature du nouveau bail que la commune lui a présenté, ainsi que l'augmentation de loyer de 45,34 à 125 Euros / mois.

Le maire regrette de devoir porter en justice cette affaire qui aurait pu se résoudre dans des conditions plus apaisantes pour les 2 parties.

12) Boum des collégiens

Frémainville et Théméricourt s'associent le 3 avril pour organiser un Boum des collégiens. Chaque collégien peut inviter 1 ou 2 copains / copines pour faire la fête de 20h à minuit. Cette fête sera encadrée par des adultes.

13) Bénévoles de la Caisse des Ecoles

L'équipe actuelle de la Caisse des écoles souhaite renouveler et étoffer les membres actifs de ce comité qui s'occupe de l'animation des activités autour de l'école (kermesse du village, Noël avec la présence du père Noël...). Toutes les personnes intéressées pour donner un peu de leur temps dans l'organisation de ces événements peuvent contacter Nathalie Fleur ou Marie Boulaire.

14) Diagnostic énergétique

Le PNR aide les communes qui veulent réaliser un diagnostic énergétique sur les bâtiments. Un devis va être demandé à la société qui a réalisé ce diagnostic sur la commune de Gouzangrez.

15) Syndicat de la piscine de Meulan (SIERGEPE)

Le budget 2010 sera équilibré et sans augmentation (contrairement à 2009).

Un nouveau prestataire reprend la gestion de la piscine à partir du 1/4/2010.

16) Prévoir une date de réunion de la Commission Travaux :

Choix et planning des travaux 2010.

17) Le charcutier traiteur des Mureaux « Aux gourmandises de l'Atelier 78 » souhaite étendre ses activités et faire des tournées dans les villages du Vexin.

Le Conseil Municipal soutient ce projet à l'unanimité et lui confirme par courrier son accord.

La séance est levée à 23 heures.

Le Secrétaire de séance

Le Maire